



PROJET AGRICOLE DE DIOULLOM

COOPERATION SANS FRONTIERE :

776 chemin du Licq 40550 LEON

Tel : 06 15 73 88 18 - jpb@corhus.fr

<http://jeanpaul.babut.free.fr/mauritania>

1. Contexte du projet

1.1. Présentation de la zone géographique / du contexte local

Le village de Dioullom qui comporte 1200 habitants (-14,3 W longitude, 16,65 N) fait partie de la commune de Boghé dans la Wilaya du Brakna. Il se situe à quinze (15) Km, au Nord Ouest de Boghé (à 12km à vol d'oiseau), à 5 km de la route goudronnée qui relie Boghé à Rosso. Il s'étend d'Est en Ouest et est bordé au Nord par une grande dune qui s'étend sur plusieurs kilomètres de long, au Sud par une plaine qui se termine sur le fleuve Sénégal (3km de distance), à l'Ouest par une forêt classée de plusieurs hectares (30ha). Il est entouré des villages de Gorel-Boubou au Sud (700 hab.), Niakaka au Nord (400 hab.), Afniya au Nord Est (200 hab.) et N'Gorel à l'Ouest (900 hab.). Au sud-ouest, le village est relié au fleuve par une piste de trois (3) kilomètres de long; elle permet d'accéder aux périmètres rizicoles qu'exploitent les habitants du village en bord de fleuve. (voir carte en annexe).

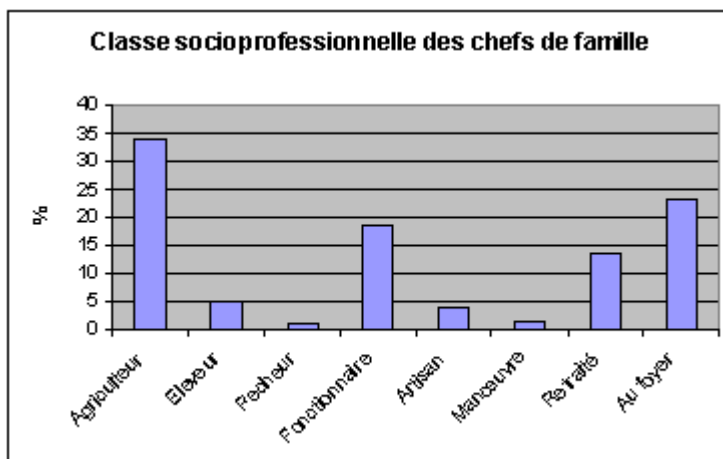


Le village situé en hauteur et éloigné des berges du fleuve est d'accès facile durant toute l'année et notamment durant la période d'hivernage. Les principaux moyens de transports utilisés pour s'y rendre sont les voitures et les charrettes.

Dans cette zone, on compte quatre écoles primaires et un collège central situé à Sarandogou. Trois centres de santé territoriaux, dont un est implanté à Dioullom et les trois autres à Sarandogou Djibéry et Didiabé. Le chef lieu du Département (Boghé), est doté pour sa part d'un collège, d'un grand lycée et d'un centre de santé médical de type A.

1.2. Identification des bénéficiaires / du public ciblé et de leurs besoins :

Les bénéficiaires sont les femmes et les hommes, membres du groupement coopératif de Dioullom au nombre de 252. Il s'agit d'habitants du village qui pratiquent aussi bien la culture rizicole et les cultures de décrue que l'élevage de caprins ovins et asines (cf. étude socio-économique en annexe)



Activités exercées par les chefs de ménage

Agriculture et élevage occupent l'essentiel de la population de la localité. 34 % des personnes interrogées déclarent pratiquer l'agriculture à plein temps, alors que 40 % déclarent s'adonner, aussi, à l'élevage. Les deux activités sont, en effet, exercées en même temps car elles interviennent de manière significative dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le revenu moyen d'une concession (lieu de vie d'une communauté familiale) se situe dans la moyenne nationale et s'élève à 33 000 UM (91€) par mois et les dépenses mensuelles sont assez élevées, souvent plus élevées que les revenus déclarés (46 500UM soit 128€ en moyenne), ce qui suppose une aide non quantifiable des communautés étrangères et des ventes de bétail non déclarées mais explique l'état de pauvreté des habitants poussant les adultes à l'exode rural ou à l'émigration clandestine.

La nourriture, les soins de santé, les équipements scolaires, l'énergie de cuisson, d'éclairage, les transports, la mouture de céréales, la charge des téléphones, l'habillement (durant les fêtes religieuses et à l'occasion des rentrées scolaires) et la glace pour conserver les denrées périssables, sont les principaux motifs de dépenses. La nourriture est le principal poste de dépense puisque chaque concession y consacre environ 62% de son budget. (cf. la répartition des dépenses dans l'étude socio-économique en annexe)

Historiquement, les besoins en eau d'irrigation et d'abreuvement ont toujours été satisfait par le fleuve Sénégal ; pourtant le niveau de celui-ci a drastiquement diminué avec la diminution des précipitations due au réchauffement climatique mondial et dans une moindre mesure avec la création du barrage de Manantali en 1987 (frontière mauritano- sénégalaise). Pour conséquence, le lit du fleuve s'est éloigné du village en limitant la surface des zones inondées pour la culture du riz et des zones de replis pour les cultures de décrues (maïs, haricots, sorgho...) impliquant le réaménagement (facteur de crises) et la diminution des terres arables.

Au point de vue agricole, les habitants ne peuvent, ainsi, que pratiquer des cultures sur des zones restreintes au périmètre immédiat du village en utilisant l'eau potable si précieuse des puits et du forage et au prix d'un lourd travail de transport de bidons d'eau bien souvent portés par les enfants au détriments de leurs études et de leurs santé (notamment les petites filles). Les cultures à proximité du fleuve quant à elles demandent un travail toujours plus grand, du fait des distances allongées, pour le transport de l'eau du fleuve.

Au point de vue de l'élevage, l'éloignement du fleuve entraîne la nécessité d'abreuver certaines bêtes avec de l'eau potable des puits du village (asins, volailles) et de faire parcourir au cheptel de plus grande distance pour s'abreuver en mobilisant des enfants pour camper en bord de fleuve en compagnie des animaux.

Pour toutes ces raisons, la disponibilité de l'eau du fleuve pour l'agriculture et l'élevage est un besoin primordial pour le village impliquant la création d'un bassin de rétention ainsi que des moyens d'exhaures mécaniques pour son acheminement sur de longues distances.

1.3. Cohérence avec les politiques publiques nationales :

Le présent projet répond à 3 objectifs considérés comme stratégiques par les autorités mauritaniennes :

- Stabiliser les populations dans les villages de brousse pour éviter l'exode et l'afflux, notamment des jeunes générations non qualifiées autour des métropoles
- Atteindre l'autosuffisance alimentaire de chaque village
- Augmenter les productions agricoles mauritaniennes pour limiter les importations notamment de riz.

1.4. Autres acteurs intervenant dans cette zone et liens de partenariats possibles

- L'Association Française pour le Développement **Dental Action Nord-Sud**. OSIM de natifs de Boghé vivant en France et en Espagne dont le siège est à Nice (<http://www.dentalaction.org/>)
- l'**APEM** (Association pour la protection de l'Environnement en Mauritanie), ONG mauritanienne qui encadre les activités de développement de plusieurs villages du département de Boghé. Cette collaboration autour d'un projet commun fédérateur a pour but d'asseoir des bases d'un développement durable de ce territoire du Brakna et de Dioullom en particulier.
- **La Mairie de Boghé** qui accompagne le développement du village est un partenaire institutionnel crucial.
- **Kissal & Dental** : Groupements de femme de Dioullom constitués en coopératives reconnues par l'état mauritanien
- **Le GRET** (<http://www.gret.org/>) qui a construit une plateforme de services électriques à base de panneaux solaires et un mini réseau d'eau potable.
- **Caritas Internationalis** qui participe à la création de zones agricoles dans la même willaya mais dans une zone géographique excluant le village de Dioullom. Cette ONG travaille depuis 1980 en Mauritanie à la mise en place d'un programme alimentaire appuyé par l'Union Européenne (<http://www.caritas.mr/padb.php>). Les techniciens de Caritas qui possèdent une antenne à 30 km de Dioullom et une expertise sur des projets similaires pourront prodiguer une assistance technique et la mise à disposition de personnel pour assurer le bon déroulement du projet. Le village entretient des rapports diversifiés avec plusieurs autres partenaires notamment l'**UNICEF**, le **CSA** et de la coopération espagnole entre autres qui interviennent sur des projets ponctuels liés à l'hygiène et à la santé.

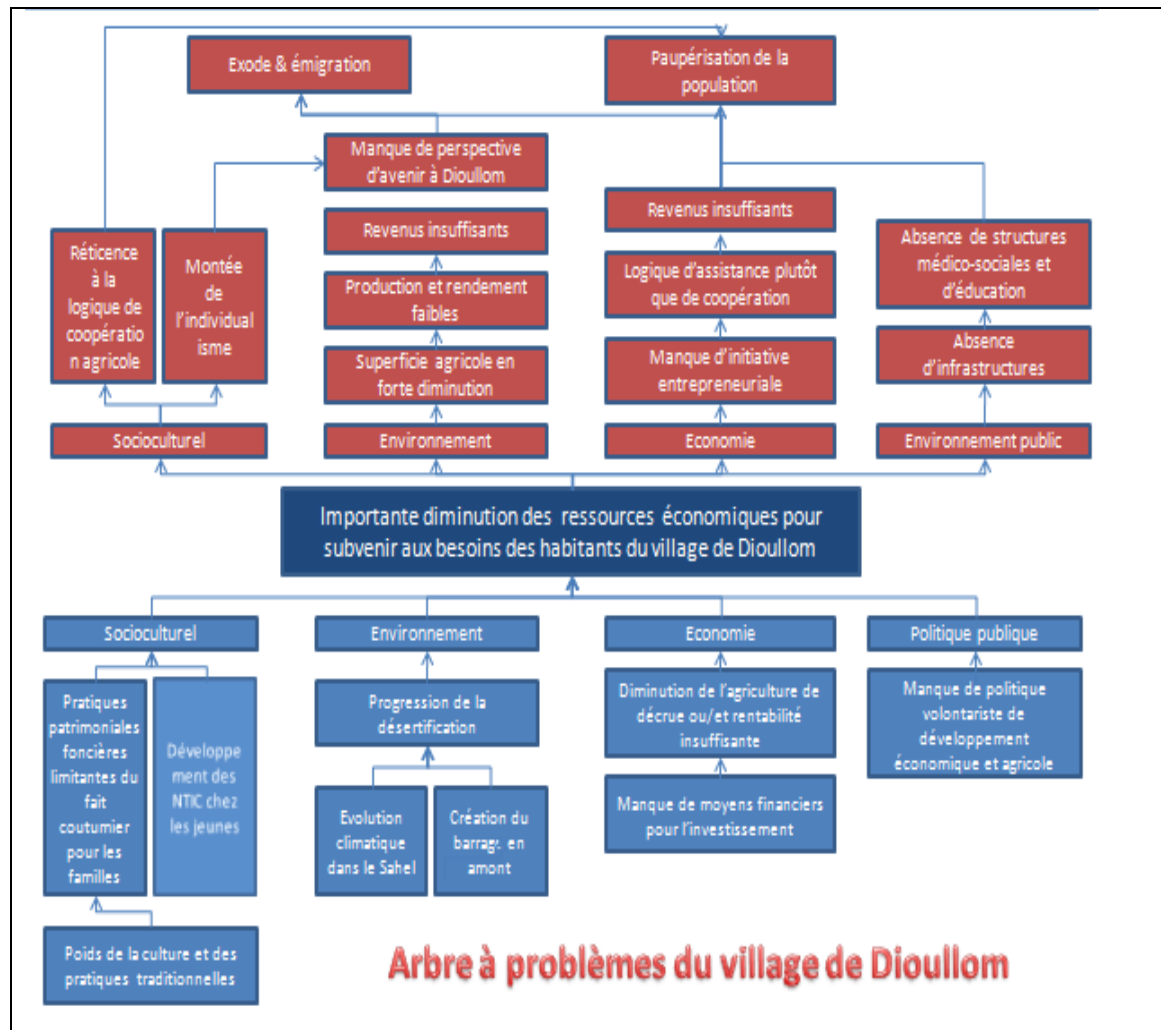
2. Description détaillée du projet

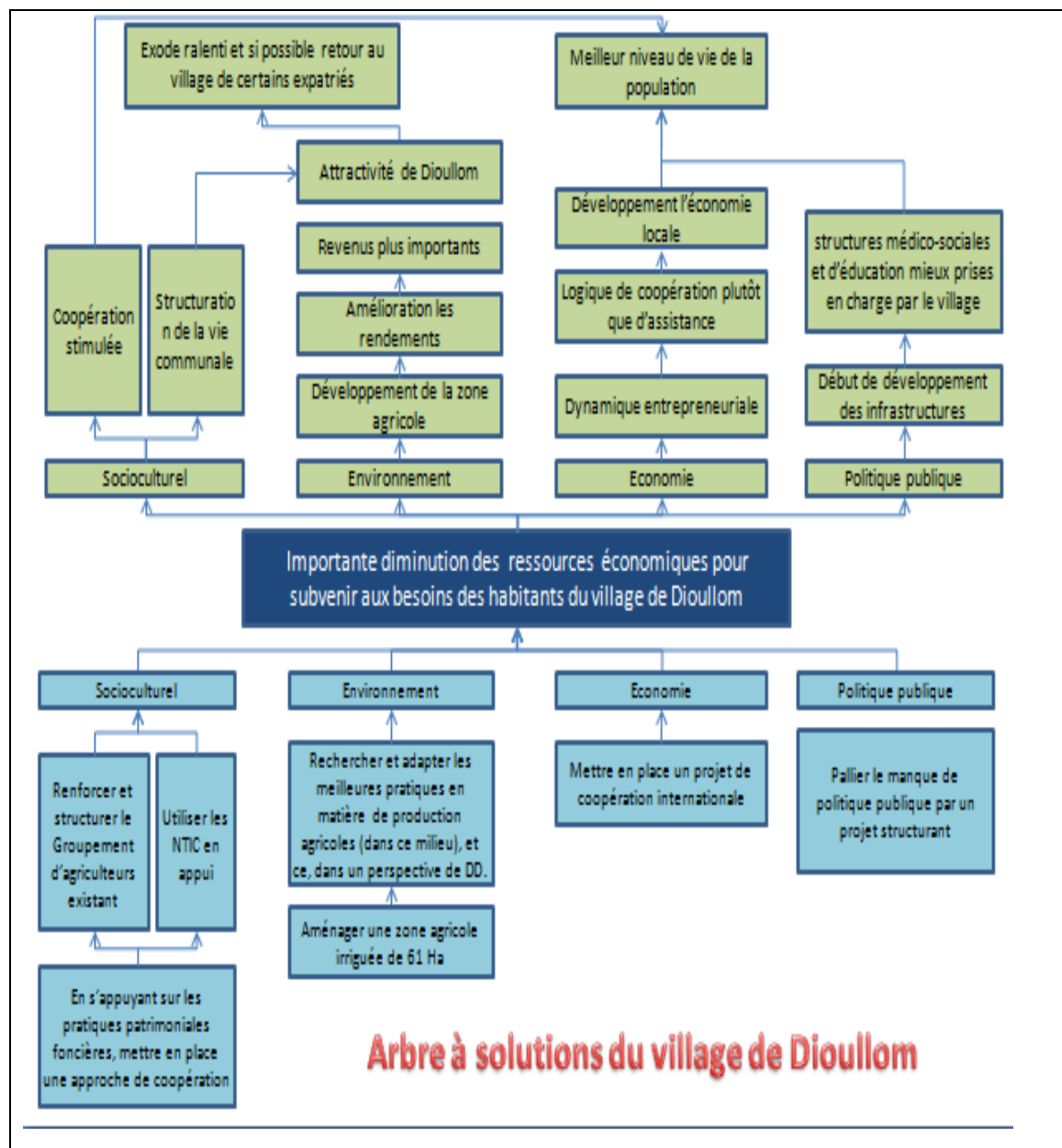
2.1. Présentation du porteur de projet aquitain :

Des citoyens de la commune de Léon, dans les Landes, ont participé à un projet de mise en place d'une plateforme électrique pilote dans la région, alimentée par des panneaux solaires, dans le petit village de brousse de Dioullom, dans le sud de la Mauritanie. Ce projet financé par l'UE était géré par l'ONG GRET. Lors du déroulement de ce projet des liens se sont tissés et les Responsables du village ont souhaité mettre en place un jumelage. De retour en France, cette idée a pris corps et avec le soutien de la commune de Léon, une association a été créée en 2010, pour mettre en place une coopération internationale et plus spécifiquement avec Dioullom. Coopération sans frontière (ci-après dénommée CSF) comporte une trentaine d'adhérents et de nombreux sympathisants. Une demande officielle de jumelage entre les communes de Léon et Dioullom est en cours et a été soumis au MAE ainsi qu'à l'ambassade de France. Le Maire de Léon Conseiller Général et Président de la communauté de commune a la volonté d'élargir le périmètre de collaboration à la communauté de communes. CSF a organisé les 1ères Rencontres sans frontières le 29/5/2010 à Léon qui ont permis de sensibiliser la population léonnaise à la coopération décentralisée (cf. site : <http://jeanpaul.babut.free.fr/mauritanie>) CSF travaille en réseau grâce d'abord à son affiliation à Cap Coopération mais aussi avec le SAN de Sénart en région parisienne qui a développé des jumelages depuis 20 ans autour de Bababé autre ville du Brakna à l'est de Dioullom, Assistance Rion-Afrique et la municipalité de Tarnos engagée dans la

coopération décentralisée. Un jumelage entre les écoles de Léon et de Dioullom a été initié et 2 manifestations de sensibilisation à la coopération dans le domaine de la culture (danse et musique) africaine (voir annexes) ont été organisées durant l'année écoulée par CSF et le centre culturel de Léon. Le Conseil d'administration de CSF associe de sérieuses compétences en lien avec l'objet de l'association (une institutrice retraitée active sur le terrain au Mali, l'ancienne directrice de l'école de Léon ayant exercé en Afrique, la Directrice de médiathèque de Léon, le responsable du tourisme communautaire, un cadre dirigeant retraité du groupe ELF en charge de nombreux projets, le responsable départemental de la HALDE.)

2.2. Arbres à problèmes et solutions :





2.3. Présentation des partenaires locaux :

- **Groupe coopératif de Dioullom** (agrément national n°81/30/12/2004) dont le siège social est à Dioullom et dont le Président en exercice est : Demba Demmo WANE.
Le bureau exécutif est composé de 8 membres : MBODJ Abou Alassane, BA Tidjani Alpha, SOW Moctar Aliou, DJIGO Moussa Abou, WANA Mamadou Kalidou, SY Saidou Demba, NDIAYE Mamadou. Il regroupe 262 hommes, habitants le village pratiquant l'agriculture.
- **Les femmes du village** appartiennent toutes à des coopératives et pratiquent des activités en plus de leurs occupations ménagères quotidiennes. Elles sont regroupées au sein de deux coopératives : **Kissal** avec 115 adhérentes (agrément national N° 191/09.02.2004) et **Dental** avec 85 adhérentes. Les principales activités de ces coopératives sont :
 - le maraîchage et parfois même l'agriculture,
 - la couture (draps essentiellement),
 - la teinture,
 - la vente de poisson,
 - la vente de la glace produite au sein de la plateforme électrique.

- **Une association de jeunes** très dynamique regroupant 185 adhérents (81 filles et 104 garçons) bénéficiant de l'encadrement d'une structure nationale. Cette association possède une salle de réunion, et propose nombres d'activités dont une quinzaine culturelle annuelle (Août). Ils réalisent les travaux d'assainissement et de ramassage des ordures ménagères. Cette association participe financièrement à la production de services pour le village.

L'existence de liens de sang et de cousinage ainsi que les intérêts communs entre les différents hommes et femmes du village, rend la cohésion sociale encore plus solide. Le village est organisé de manière traditionnelle. Il dispose d'un chef de village et d'un Conseil des Sages qui s'occupent de tous les aspects de la vie du village et prennent les décisions qui règlent la vie des villageois.

2.4. Objectifs du projet :

2.4.1. Objectifs globaux :

- Générer une activité économique pour lutter contre la pauvreté et limiter l'exode;
- Assurer à minima l'autosuffisance alimentaire, (assurer la disponibilité de céréales, de lait et de viande en toute saison. En effet, sans irrigation, le cheptel doit obligatoirement transhumier pour survivre, privant ainsi les villageois de lait et de viande) et améliorer les conditions de vie des populations, afin de restaurer et préserver l'environnement en luttant notamment contre la désertification.
- Favoriser l'émancipation des femmes par le développement d'une culture maraîchère dédiée source de revenus importants (culture de la menthe à thé pour la vente à la capitale, Nouakchott).
- Lutter contre le travail des enfants contraint au transport de l'eau et l'abreuvement des animaux

2.4.2. Objectifs spécifiques :

- Une zone de production agricole est aménagée
- Un système d'irrigation et d'abreuvement contrôlé est opérationnel permettant la culture optimisée de riz, de céréales (sorgho, maïs, haricots) et de légumes ,
- Un fonctionnement efficace du groupement coopératif,
- Des coopérateurs exploitants compétents pour pratiquer une agriculture productive et responsable

2.5. Cadre logique du projet :

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs globaux	→ L'activité économique de Dioulom est suffisante pour lutter contre la pauvreté et limiter l'exode → Les familles disposent de revenus suffisants pour assurer a minima leur auto suffisance alimentaire → Emancipation des femmes par le développement d'une culture maraichère dédiée.	- Rendement à l'Ha - Indicateur déclaratif sur la santé des enfants - Indicateur déclaratif	- GCD - Aide soignante - Enquête au sein de la coopérative des femmes	*Surface aménagée productive *stabilité du prix du diesel *barrières culturelles
Objectifs spécifiques	→ Une zone de production agricole est aménagée → Un système d'irrigation contrôlé est opérationnel et permet la culture optimisée de riz, de céréales (sorgho, maïs, niébé) et de légumes dans une approche de développement durable → Un fonctionnement efficace et efficient du groupement coopératif → Des coopérateurs exploitants compétents pour pratiquer une agriculture productive et responsable (méthode SRI	- Réception fin de chantier - Débit en m3/h dans le canal principal, taux d'irrigation des parcelles - Tableau de bord trimestriel et revue annuelle - Rendement/Ha par agriculteurs	- MO - Test-run : MO, GCD, APEM - CSF - GCD	*Sécheresse, insectes *Implication villageoise *Outils de formation adaptés au contexte
Résultats	→ Zone agricole aménagée → Canaux principaux, secondaires d'irrigation et drains opérationnels → 60 parcelles réalisées sur 20 ha et propre à la culture et clôturées, → Une gestion administrative du groupement coopératif décrite, → 183 coopérateurs exploitants, 1 gardien, 1 technicien de maintenance et 1 agent administratif, formés	Indicateurs hebdomadaire d'avancement sur les différents objectifs intermédiaires	MO, CSF	
Activités	→ Défricher la zone → Aménager la zone → Clôturer le périmètre, → Former les agriculteurs aux techniques d'exploitation → Auditer l'avancement/réalisation du projet	- Suivi journalier - Suivi journalier - Suivi journalier - Evaluation - Rapport d'audit	- MO - Agronome - CSF, DENTAL - Agronome - CSF	

2.6. Résultats attendus :

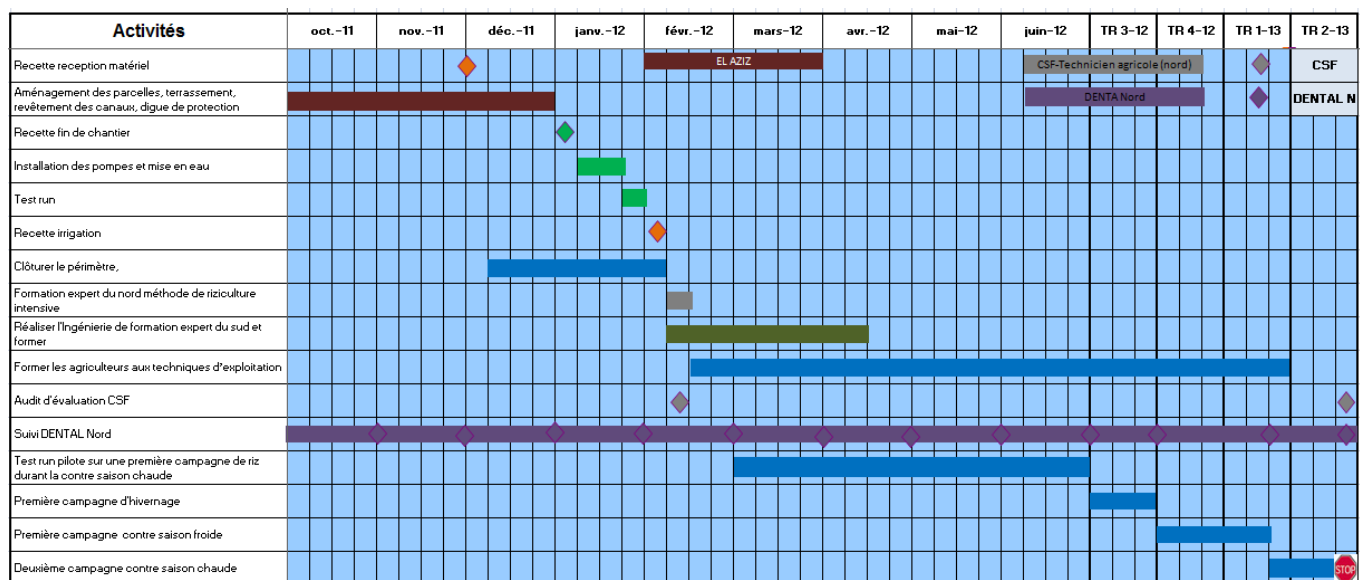
- Zone agricole aménagée
- Deck de pompage avec 2 motopompes 2x400m³/h opérationnelles
- Bassin de dissipation pour le stockage intermédiaire de 8m³
- Canaux d'irrigations principales et secondaires opérationnels
- 183 parcelles réalisées sur 61 ha et propre à la culture et clôturées
- Une gestion administrative du groupement coopératif décrite
- 183 coopérateurs exploitants, 1 gardien, 1 technicien de maintenance et 1 agent administratif, formés.

2.7. Description des actions prévues et des moyens à mobiliser (humains, matériels, financiers, valorisation) :

- Aménager la zone (dessoucher nettoyer aplanir, préparer le terrain). L'aménagement primaire de la zone et sa clôture sera réalisé par les 183 futurs agriculteurs exploitants. Ce travail est évalué à 8 jours de travail soit (183x8j à un coût de 6€/j équivalent à 9600€).
- La réalisation du Deck de pompage et l'installation des 2 Motopompes et l'alimentation du réservoir. (Il s'agit de réaliser un Deck : pont flottant sur lequel les pompes seront fixées afin de suivre le niveau du fleuve)
- Le creusement d'un Bassin de dissipation de 8m³ pour le stockage intermédiaire et des canaux d'irrigation ainsi que les coffrages en béton armé du réservoir et du canal principal seront réalisés par l'entreprise privée El Aziz (meilleure offre financière) pour la somme de 50.100€.
- La formation des agriculteurs à la méthode SRI de culture du riz à la fois plus soucieuse de l'environnement et plus productive sera faite par un agronome local (honoraires : 1.600€) avec l'aide d'un professionnel du nord (CSF, non rémunéré mais frais de mission pris en charge : 1.025€)
- Mission de CSF d'évaluation finale (CSF, contribution valorisée équivalent à 20 jours SMIC et frais de mission partiellement pris en charge par CSF : 3.342€)

Remarque : ces 2 derniers points sont contingents à la possibilité pour des européens de voyager dans cette zone pour des raisons de sûreté. Dans une telle occurrence 2 missions supplémentaires seraient réalisées par DENTAL France.

2.8. Calendrier prévisionnel des actions :



3. Plan de financement

BUDGET PREVISIONNEL (€) - DEPENSES*				
Détail des postes budgétaires	Unité	Quantité	P.U (€)	Montant
Frais de personnel du Sud				
Nettoyage, défrichage (80 personnes)	Personne / jour	1600	6	9 600
Agronome (formations de 180 personnes / groupe de 10, 3 j)	Jour	64	25	1 600
Maître d'œuvre	Mois	4	400	1600
Frais de personnel du Nord				
Contribution valorisée	Jour	20	68,25	1 365
Sous-total				14 165
Coûts Investissement en matériels				
Motopompes sur remorque avec châssis et accessoires	(40ch, 400m3/h)	2	11588	23 176
Tracteur		1	12000	12000
Remorque		1	2600	2600
Bineuse		1	2800	2800
Charrues à disques		1	3300	3300
Cuves métalliques		1	3100	3100
Sous-total				46 976
Frais de déplacements/hébergements/Restauration				
Participation aux missions des demandeurs	Frais de mission	6	557	3 342
Missions DENTAL	Frais de mission	4	700	2 800
Frais de voyage expert de Nord	Frais de mission	1	1025	1025
Sous-total				7 167
Frais liés à l'éducation au développement (réciprocité de l'action)				
Frais de missions conférencier DENTAL (Nice-Dax)	Frais de mission	1	460	460
Organisation des 2 ème Rencontres sans frontière de Léon		1	1200	1 200
Sous-total				1 660
Frais d'aménagement pour 20 ha				
Installation du chantier et implantation des ouvrages	Forfait	1	2 713	2 713
Aménagement des parcelles (planage)	Forfait	1	2 170	2 170
Terrassement (canaux, réseaux d'assainissement, pistes)	Forfait	1	35 251	35 251
Revêtement canaux et ouvrage ponctuel (partiteurs, bassin)	Forfait	1	980	4336
Renforcement digue	Forfait	1	1 600	5 630
Logistique/transport motopompes	Forfait	1	1500	1500
Sous-total				51 600
				121 568

TOTAL DEPENSES				
BUDGET PREVISIONNEL (€) RECETTES* (€)				
FONDS PROPRES OU ASSIMILES			Montant	Engagement
Autofinancement : CSF			4 805	acquis
Groupement coopératif de Dioullom			9 527	acquis
- DENTAL nord			24 000	acquis
- DENTAL nord (cf. annexe)			29 036	A négocié
- Caisse régional du crédit agricole			9 800	A négocié
- Agence de l'eau Adour Garonne			9 800	Sollicité
- Fondation TOTAL			9 800	Sollicité
CRA – Appel à projets développement solidaire			24 800	Sollicité
TOTAL RECETTES			121 568	

4. Pérennité du projet

4.1 Autonomisation et appropriation des bénéficiaires :

L'objectif de la démarche (cf. arbre à problèmes/solutions) est la mise en place avec l'appui des responsables locaux :

- d'une dynamique de coopération dans le cadre d'une infrastructure à la fois simple et efficace d'irrigation
- de pratiques agricoles performantes, notamment en matière de riziculture (augmenter le rendement sans épuiser la terre)

Ce cercle vertueux palliera la carence de l'état mauritanien en matière d'investissement et assurera le développement économique du village. En effet, l'option prise au sein de CGD est de mutualiser les achats (semences, intrants..), facturer aux agriculteurs exploitants leur quote-part de frais de fonctionnement et de l'amortissement des installations et leur laisser le choix de garder partie pour leur consommation courante, vente par eux-mêmes ou vente par le biais du GCD, leur donnant un maximum d'autonomie. Une publication des rendements par parcelles est prévue pour stimuler « l'assiduité ».

4.2 Suivi du projet :

La maîtrise d'œuvre sera prise en charge:

- pour les travaux de génie civil par un technicien de l'APEM qui assurera le suivi quotidien durant cette phase des travaux
- pour les travaux d'aménagement primaire, de clôture et de réalisation du Deck de pompage par un technicien de la Mairie de Boghé.

Ils feront l'un et l'autre, un reporting hebdomadaire (CGD, DENTAL et CSF).

Une évaluation finale sera faite par CSF en compagnie de DENTAL

4.3 Evaluation des actions réalisées :

Voir cadre logique

4.4 Restitution et communication autour du projet :

Ce projet est porté par Coopération Sans Frontière une association landaise, mais en fait ce projet a pris racine dans la commune de Léon et la communauté de commune avec le soutien du Maire aussi Président de la communauté de communes. Une démarche de jumelage institutionnelle est en cours entre les villages de Dioullom et de Léon. Plusieurs manifestations ont été organisées pour sensibiliser la population de nos territoires sur l'importance de s'engager dans la coopération internationale et d'aller à la rencontre d'autres cultures. (1ères Rencontres sans frontière le 29/5/2010 avec la participation de conteurs mauritaniens, ateliers organisés avec les enfants des écoles : jambé et danses africaines) et un jumelage entre les écoles de Léon et de Dioullom ainsi que des échanges de correspondants est en cours...cf. annexe)